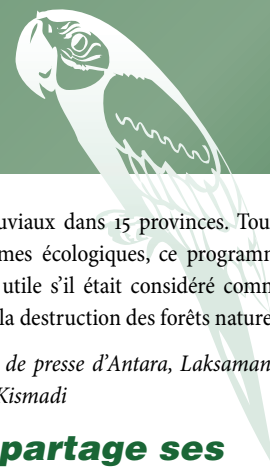


Quoi de neuf sous les tropiques?



Résumé
par
Alastair
Sarre

La gestion conjointe des forêts se répand

D'après une brochure publiée en 2002 par le service du ministère indien de l'environnement et des forêts chargé de suivre les progrès de la gestion conjointe des forêts (JCF), l'Inde aurait mis sous gestion conjointe 14,1 millions d'hectares de forêts, dont la plupart au cours des 15 dernières années environ. La brochure définit la JCF comme étant une stratégie d'aménagement forestier par laquelle le gouvernement et les communautés villageoises se mettent d'accord pour protéger et gérer conjointement les espaces forestiers contigus aux villages, et pour en partager les responsabilités et les avantages. La communauté villageoise est représentée par un groupe constitué précisément à cet effet; ce groupe est connu sous différents noms selon les Etats mais il est en général appelé le Comité de protection des forêts (CPF). Les Etats ayant le plus de terres sous JCF sont le Madhya Pradesh (4,3 millions d'ha), le Chhattisgarh (2,8 millions d'ha) et l'Andhra Pradesh (1,7 million d'ha).

Pour obtenir des exemplaires de cette brochure, s'adresser à: Winrock International India, 7 Poorvi Marg, Vasant Vihar, New Delhi 110057, Inde; Fax 91-11-641 6004; rupfor@winrock.ernet.in; www.winrockindia.org

En 2003, c'est au Canada que la certification des forêts s'est le plus répandue

Selon une analyse effectuée par Forest Certification Watch, les superficies de forêts certifiées dans le monde entier ont augmenté de 31% en 2003, pour atteindre 173 millions d'hectares (427 millions d'acres), surtout du fait que les terres certifiées au Canada ont doublé et ont atteint 56 millions d'hectares. Les trois programmes de certification qui prédominent en Amérique du Nord—Forest Stewardship Council, Association canadienne de normalisation et Sustainable Forestry Initiative—ont tous sensiblement contribué à l'expansion rapide des superficies certifiées au Canada.

Pour plus ample informé, s'adresser à: Jean-Pierre Kiekens, rédacteur, Forest Certification Watch; Téléphone 1-514-273 5777; www.CertificationWatch.org

Megawati lance la campagne nationale de réhabilitation des forêts et des terres

Aux dires de la Présidente d'Indonésie, Megawati Soekarnoputri, on parle beaucoup de lutter contre l'illégalité dans le secteur forestier en Indonésie, mais on voit peu de résultats concrets. Les "moyens de lutte contre les délits forestiers sont simplement devenus des sujets de discussion," a-t-elle affirmé. "La criminalité forestière ne saurait exister sans la connivence d'individus et la coopération entre certaines parties. Je demande donc à tous les Indonésiens de préserver nos forêts."

C'est ce qu'a dit Mme Megawati lors d'une cérémonie organisée en janvier dernier dans le district de Gunung Kidul près de Yogyakarta pour lancer le Mouvement national d'Indonésie pour la réhabilitation des forêts et des terres. Gunung Kidul avait été choisi pour donner le coup d'envoi à la campagne de reverdissement à cause de la façon dont on avait réussi à transformer des terres stériles en terres arables.

Au cours de la cérémonie, la Présidente et une centaine de personnes de la localité ont planté des semis de teck dans le village de Karang Duwet. Megawati a exprimé l'espoir que la campagne améliorerait le bien-être des habitants et réduirait la destruction de l'environnement.

Le Mouvement national pour la réhabilitation des forêts et des terres a été formé dans l'intention de remettre en état d'ici 2007 un total de 3 millions d'hectares de forêts et de terres. Le gouvernement a alloué des crédits de Rp1,26 trillions (environ 150 millions de \$EU) à ce programme destiné à reverdir au moins

29 secteurs de bassins fluviaux dans 15 provinces. Toutefois, pour beaucoup d'organismes écologiques, ce programme de réhabilitation serait plus utile s'il était considéré comme un complément pour freiner la destruction des forêts naturelles.

Sources: Kompas, Agence de presse d'Antara, Laksamana.Net. Communiqué de Budhita Kismadi

Le Congrès partage ses revenus

En décembre dernier, le Congrès péruvien a passé une loi qui lui permettra de distribuer les revenus tirés du bois illégal confisqué par l'Institut national des ressources naturelles (INRENA). INRENA recevra 30%, Fondebosque 20%, le Plan de cadastre et recensement rural 10% et la Commission nationale des villes andines et amazoniennes (CONAPA) 5%. Le gouvernement régional dans la juridiction duquel les ressources forestières ont été prélevées recevra 15% des revenus et le gouvernement local de la zone 10%. Chaque institution bénéficiaire sera tenue d'utiliser les fonds pour des programmes liés à l'aménagement forestier durable; par exemple, les gouvernements locaux et régionaux investiront leurs montants dans des projets relatifs à la conservation de l'environnement et au développement de l'écotourisme.

Par ailleurs, les gouvernements péruvien et brésilien ont signé un mémorandum d'entente aux termes duquel ils coopéreront à l'exécution de projets et de formations, ainsi qu'au transfert de technologie et de connaissances visant à mettre en place un système de prévention des incendies de forêt au Pérou. Le mémorandum prévoit que le Brésil enverra un spécialiste pour évaluer les dispositions prises actuellement dans les forêts péruviennes en ce qui concerne les systèmes d'alerte, de suivi et de lutte contre le feu, affectera des spécialistes pour aider à former des techniciens péruviens, et fournira les matières de base pour la formation. Les deux pays partageront les coûts de la mise en oeuvre du mémorandum.

Communiqué de Mauro Rios

L'OIBT lance un nouveau site Web

L'OIBT a récemment lancé un site Web de conception nouvelle. Ce nouveau site contient des informations détaillées sur le programme de travail de l'Organisation ainsi que des articles téléchargeables qui ont paru dans *AFT*, une collection importante de rapports, des communiqués de presse et autres, et bien plus. Il est aisé d'y naviguer intuitivement et de trouver l'information recherchée en indiquant des mots clés en anglais, français ou espagnol. Le site est mis à jour régulièrement et les événements à venir sont mentionnés dans la page d'accueil. Consultez dès aujourd'hui le site www.ito.or.jp